

Département du Var

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de TOULON

-----  
Canton de ST CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2021-18

Nombre de Membres 13

Séance du 16 juin 2021

En exercice : 13  
Présents 10  
Exprimés : 12  
Dont 2 représentés

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt et un, le seize juin,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de SAINT CYR SUR MER  
Réuni à l'Espace Provence – 14, Bd Jean Jaurès, sur la convocation et sous  
la présidence de Monsieur le Président

### OBJET :

**BUDGET DU CCAS  
CREANCES  
IRRECOUVRABLES  
ADMISSION EN NON  
VALEUR**

**EXERCICE 2021**

**Etaient présents** : MM BARTHÉLEMY – BAIXE

MMES ALIMI – de PISSY - DUVAL - GUIROU – MANOUKIAN – ORSINI –  
SCARSO - TROGNO

**Etaient excusées** :

Mme SAMAT : pouvoir à M. BARTHÉLEMY

Mme NEVIERE : pouvoir à Mme ORSINI

Mme COURTIER

**Assistent** : Mme GALLERON, directrice du C.C.A.S.

Mme CONI, directrice de la résidence autonomie

Monsieur le Président porte à la connaissance du Conseil d'Administration qu'à la demande du Trésorier Municipal il convient que l'assemblée délibérante se prononce sur l'admission en non-valeur d'un titre émis et rendu exécutoire en 2019 :

- Titre 228 pour un montant de 182,50 € : Surendettement et décision d'effacement de la dette - Portage de repas à domicile.

Monsieur le Président, compte tenu du caractère social de la dette, propose de donner accord à la requête de Monsieur le Receveur Municipal et donc de procéder l'annulation dudit titre sur l'exercice 2021.

Le Conseil d'Administration après échange de vues entre ses membres,

**Donne son accord** à l'unanimité pour l'annulation du titre concerné.

Ainsi fait et délibéré,

Les Jour, Mois et An susdits

Pour Extrait Conforme  
**Par délégation,**  
**La Vice-Présidente**

*Signature électronique*

**Pascale GUIROU.**